



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Moyens humains et financiers consacrés à la sécurité à Paris

Question écrite n° 11218

Texte de la question

M. Emmanuel Grégoire attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'adéquation des moyens alloués à la sécurité dans la capitale. Ville dense, exposée à une forte pression touristique et marquée par d'importantes inégalités territoriales, Paris connaît des besoins croissants en matière de présence policière, de lutte contre la délinquance et de conduite des enquêtes judiciaires. Or dans plusieurs quartiers populaires, les habitantes et les habitants constatent une présence policière insuffisante et un allongement des délais d'enquête, en raison d'effectifs durablement inférieurs aux besoins et d'une tension persistante sur les recrutements. Cette situation perdure malgré les engagements financiers annoncés dans la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI), adoptée le 24 janvier 2023. Si cette loi prévoit une hausse du budget du ministère pour atteindre 25,35 milliards d'euros en 2027, soit + 22 % sur la période 2023-2027, la Cour des comptes souligne qu'elle ne résout pas les difficultés structurelles des forces de l'ordre, en particulier en matière de recrutement et de fidélisation. Parallèlement, les efforts importants consentis par la Ville de Paris pour développer une police municipale ne sauraient se substituer aux missions régaliennes de l'État, qui demeure responsable de la sécurité publique et du maintien de l'ordre dans la capitale. Il lui demande, en conséquence, de préciser l'évolution des crédits et des effectifs affectés à Paris au cours des cinq dernières années (en distinguant selon les différentes directions de la, préfecture de police) ; d'indiquer le montant des crédits spécifiquement consacrés à la sécurité à Paris pour l'exercice en cours et les deux suivants, conformément à la trajectoire de la LOPMI ; de détailler le nombre d'effectifs supplémentaires (policiers, gendarmes, personnels administratifs) prévus pour être déployés dans la capitale d'ici 2027 et de transmettre un tableau comparatif précisant, pour chaque service, l'écart entre les effectifs théoriques prévus au plafond d'emplois et les effectifs réellement présents.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Grégoire](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11218

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2025](#), page 9434